

ENSEIGNEMENT-RESTAURATION-SPORT

Secteur d'activité : Enseignement
Affaire suivie par : S. BACLE
02 40 32 29 11

SB/AR.2019.03.23/N°29

Mesdames et Messieurs les enseignants(es) des
écoles publiques
Mesdames et Messieurs les Délégués(ées) de
Parents d'élèves
Mesdames et Messieurs les Présidents(es)
d'association des écoles publiques et éducatives

Bouguenais, le **18 MARS 2019**

Objet : projet de loi Blanquer



COPIE POUR INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Un mouvement social mobilise actuellement un grand nombre d'enseignants au niveau national comme sur le territoire de Bouguenais. Les oppositions au projet de réforme de l'école publique présenté par le ministre Blanquer sont partagées localement par les enseignants : un document listant leurs revendications vous a été transmis par ces derniers, via le cahier de liaison, ainsi qu'une proposition de rencontre et d'échange le lundi 18 Mars à l'école de la Croix Jeannette.

Le projet d'organisation nouvelle des écoles publiques porté par le Gouvernement pose question. Il interroge sur ses conséquences pour la qualité que nous sommes tous en droit d'attendre du service public d'éducation.

Ce projet impacte les collectivités. En rendant l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, il entraîne une obligation de financement de la scolarité des élèves de maternelle des écoles privées selon l'application de la loi la loi Debré de 1959. Cette obligation ne concerne actuellement que les élèves des classes élémentaires privées sous contrat, à hauteur des dépenses réelles par enfant des écoles publiques. L'impact de la réforme pour la Ville de Bouguenais, estimé sur les effectifs actuels et les dépenses de 2017, serait de plus de 210 000 euros. Il s'agit d'un coût important, particulièrement dans un contexte financier extrêmement tendu où l'Etat réduit le financement des collectivités. A ce jour aucun élément ne nous a été transmis sur une éventuelle compensation de la part de l'Etat, la loi de finances 2019 n'apportant aucun élément en ce sens.

Les députés ont adopté un amendement au projet de loi Blanquer qui prévoit le regroupement des écoles publiques autour d'un collège dans le bassin géographique local. Les enseignants de ces écoles seront placés sous l'autorité de la direction du collège de rattachement, avec la désignation d'un adjoint en charge des écoles.

Ce projet aura des conséquences graves pour le service public d'éducation et les personnels concernées.

Jusqu'à présent, les personnels chargés des directions d'écoles demeuraient des collègues dans l'établissement ; ils participaient à égalité à l'élaboration des décisions collectives. Ce ne sera plus le cas avec la mise en place de cette hiérarchie intermédiaire qui constituera un échelon de plus, éloigné des lieux de travail des personnels et ne partageant pas leur quotidien. Une rupture du lien de proximité et de confiance instauré avec les directeurs d'école pour les élèves et leurs familles est à craindre. On peut aussi s'inquiéter de possibles suppressions de postes pouvant aboutir à des fermetures d'écoles en nombre, en particulier dans les zones rurales.

La modification de la carte scolaire, par l'obligation d'inscrire son enfant dans l'école la plus proche lorsque celle de secteur est saturée, induira l'obligation des collectivités de concevoir des locaux

.../...

nécessaires à l'accueil de tous les enfants inscrits dans la commune. L'impact peut être moindre en milieu urbain avec plusieurs établissements proches. En milieu rural, l'effet pourrait être plus important : les communes qui systématiquement ouvraient de nouvelles classes pour accompagner l'accroissement du nombre d'élèves, pourront surseoir à cette obligation. Les parents devront inscrire leurs enfants dans les communes voisines disposant de places, ce qui impactera le bien-être des élèves (transports, éloignement de son environnement), l'organisation et le budget des familles.

Certains éléments contenus dans ce projet de loi sont intéressants et la réforme de l'enseignement pour accompagner les mutations de société n'est pas incongrue. Mais elle ne peut se faire sans une concertation importante de la communauté éducative et des collectivités locales, notamment des communes qui ont notamment pour compétence la gestion des écoles publiques.

La municipalité de Bouguenais a fait de la politique éducative une priorité depuis plusieurs mandats. Attentive à la qualité du service public d'éducation, elle saura se montrer vigilante face aux conséquences des réformes en cours. Elle est à l'écoute de l'expression des enseignants et des parents dont elle partage l'ambition d'une école accessible proposant une éducation de qualité pour tous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Martine LE JEUNE
Maire de Bouguenais